



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

Affaire suivie par : Estelle GARY

COMMANDE PUBLIQUE

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

N°D25MP11

OBJET : SITE INTERNET FUMEL VALLÉE DU LOT – CHOIX D’UN NOUVEL HÉBERGEUR

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Vu la décision n°D2017-164-MP en date du 29 novembre 2017 relative au choix du prestataire pour réaliser la refonte du site internet de Fumel Vallée du Lot : HEURISKO de Artigues-près-Bordeaux (33) ;

Vu la décision n°D25MP08 en date du 14 janvier 2025 relative à la signature d'un protocole transactionnel avec la société HEURISKO suite à leur mise en liquidation judiciaire, portant sur les modalités de transfert des données du site internet vers un nouvel hébergeur ;

Considérant la nécessité de trouver rapidement une société en capacité d'héberger le site internet de Fumel Vallée du Lot, une consultation a été effectuée en urgence auprès de 3 entreprises spécialisées dans l'hébergement et le développement de site internet. La société ALIENOR basée à Le Bouscat (33) présente l'offre la plus économiquement avantageuse ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De retenir l'offre de la société ALIENOR basée à Le Bouscat (33), afin d'héberger le site internet de Fumel Vallée du Lot, dans l'attente de la relance d'un nouveau marché portant sur sa refonte, prévu initialement en 2025. L'offre se décompose comme suit :

AR Prefecture

047-200068930-20250120-D25MP11-AR
Reçu le 21/01/2025
Publié le 21/01/2025

Prestation	Montant HT	Montant TTC
Déploiement du serveur et installation des socles techniques – Fourniture d'une IP publique – Mise en place des outils de supervision et sauvegardes	500 €	600 €
5 tickets d'assistance d'1/2 heure	260 €	312 €
Hébergement mensuel	195 €/mois	234 €/mois
Transfert initial nom de domaine	70 €	84 €
Renouvellement annuel	50 €	60 €
1 certificat SSL standard annuel	190 €	228 €

2°) – De signer l'offre financière ;

3°) – De préciser que les crédits seront prévus au budget principal 2025.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 20 janvier 2025



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 21 janvier 2025
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 21 janvier 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com